



Conseil économique et social

Distr. générale
29 novembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » : Réalisation
des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire :
« L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination
de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »**

Déclaration présentée par Network Women in Development Europe, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2012/1.



Déclaration

Besoin urgent d'une justice pour les femmes et d'une économie domestique

Depuis plus de 30 ans, les documents officiels ne cessent de répéter que, dans le monde entier, les femmes représentent le groupe le plus touché par la faim, la malnutrition et la pauvreté. Il a été démontré que l'exclusion sociale et la discrimination en sont les causes profondes dans la plupart des pays. Néanmoins, peu de gouvernements sont soucieux et désireux de lutter efficacement contre les abus et les violations des droits fondamentaux des femmes en ayant recours aux mesures et aux moyens appropriés.

En octobre 2010, le Secrétaire général Ban Ki-moon a promis de réunir 40 milliards de dollars pour améliorer l'accès des femmes et des enfants aux soins de santé, afin de combler cette lacune qui est un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Qu'est-il advenu de cette initiative? Les taux de mortalité maternelle scandaleusement élevés sont le signe que les besoins des femmes en matière de santé de base sont loin d'être comblés et qu'il y a toujours un écart entre les zones urbaines et rurales. Jusqu'à maintenant, les politiques, les stratégies et les interventions des gouvernements et des institutions internationales n'ont pas eu l'impact considérable attendu sur l'amélioration de l'infrastructure liée à la santé et aux droits des femmes en matière de sexualité et de procréation, sur la promotion de la lutte contre le VIH/sida et autres maladies curables, sur la mise en œuvre de mesures visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, sur l'élargissement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les pauvres et la réduction subséquente de la mortalité infantile. La situation est particulièrement critique pour les femmes des pays fragiles, en situation de conflit ou sortant d'un conflit, dont la vie est menacée par les risques les plus graves.

L'absence d'accès aux soins de santé, à l'éducation, aux ressources économiques et à la participation politique a un impact catastrophique sur la vie et les moyens d'existence des femmes dans le monde entier, car elle affecte leur rôle d'agents productifs. Le fardeau qui pèse sur les femmes en raison des soins qu'elles prodiguent aux membres de la famille représente une contrainte sexospécifique pour les femmes, en particulier dans les zones rurales où les services sociaux publics font largement défaut.

En analysant la situation des femmes rurales, il faut également tenir compte de l'agriculture industrialisée dans le contexte de l'économie mondialisée et agressivement libéralisée qui est apparue depuis quelques dizaines d'années. Ce modèle est caractérisé par l'intégration horizontale et verticale de la production agricole commerciale, de la transformation et de la distribution alimentaires et des systèmes commerciaux, ainsi que par l'existence d'oligopoles et même de monopoles dans certains segments, des facteurs qui ont engendré des surplus de produits alimentaires industriels qui sont gaspillés ou font l'objet d'un dumping sur les marchés mondiaux, au détriment de la production locale. Le modèle industriel de production alimentaire est responsable des pertes massives en matière de biodiversité et de fertilité des sols. Il contribue aux changements climatiques, cause les migrations forcées et est directement lié à la faim et à la malnutrition dans les zones rurales. Qui plus est, l'augmentation massive de la spéculation financière sur les produits de base a causé la grave crise alimentaire qui est survenue en 2007 et

2008, qui a rendu les consommateurs en général, mais en particulier les ménages à faible revenu dirigés par des femmes, extrêmement vulnérables à la hausse des prix.

En raison des multiples crises (énergie, alimentation, finances et reproduction sociale), la condition des femmes des zones rurales, en particulier en Afrique, mais également dans les pays d'Asie et d'Amérique latine, semble s'être encore aggravée. La privatisation des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles et la ruée des sociétés transnationales pour les acquérir touchent gravement les femmes, car ce sont précisément les femmes rurales pauvres qui dépendent le plus directement de l'accès aux biens publics communs que sont les forêts, les « terres en friche » et les rivières. La non-reconnaissance des droits de l'homme par les sociétés agro-industrielles et les industries extractives a exacerbé la vulnérabilité des femmes et augmenté leur exposition à la violence sexuelle et économique. Les droits fondamentaux comme le droit à l'alimentation, à l'eau potable et à des moyens de subsistance adéquats sont ignorés, les gens sont délogés de leurs terres traditionnelles et les femmes sont placées dans des situations encore plus marginalisées en tant que migrantes, travailleuses agricoles, travailleuses de l'économie parallèle ou employées de maison.

L'économie verte est-elle la solution?

À la suite de l'échec du sommet sur les changements climatiques tenu à Copenhague en 2009, le Secrétaire général Ban Ki-moon, de concert avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a fait la promotion d'un « New Deal écologique mondial » pour surmonter les crises financières, énergétiques et climatiques. Network Women in Development Europe (WIDE) appuie les efforts visant à réaliser un authentique « New Deal écologique mondial », mais reste critique quant au fait que c'est la croissance économique qui demeure la force motrice des propositions actuelles plutôt que la redistribution des richesses et des revenus. En outre, la justice pour les femmes y est à peine mentionnée. WIDE exige que tous les modèles de développement vert proposés mettent de l'avant d'emblée le cadre des droits de l'homme et qu'ils soient cohérents avec le paradigme du développement pour lequel luttent les femmes dans le monde entier, à savoir la justice pour les femmes conjugée à la durabilité écologique des activités économiques. Par conséquent, WIDE estime que la vision formulée dans le « programme d'action pour les femmes » il y a près de 20 ans dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, est toujours d'actualité sous de nombreux aspects fondamentaux. En commençant par une critique de la notion de marché libre et de croissance économique, il préconise une nouvelle éthique de l'économie et de sa relation avec la nature, le respect et la protection de la diversité biologique et culturelle, la démilitarisation, la justice entre le Nord et le Sud et l'autonomisation des femmes par la promotion des droits démocratiques, du droit à la reproduction et des droits axés sur les ressources. Dans la situation actuelle, qui est caractérisée par une multiplicité de crises et où les objectifs précédemment formulés et les protocoles internationaux relatifs à la protection de l'environnement et aux droits fondamentaux des femmes n'ont pas été concrétisés, il devient urgent de revoir les options stratégiques et les points de départ pour la transformation du modèle économique actuel.

Pour l'autonomisation des femmes rurales, nous devons aller de l'avant en instaurant des modèles de développement à long terme reposant sur les droits des femmes et des peuples, y compris les droits des peuples autochtones, plutôt que sur une prétendue efficacité économique qui ne procure aucun bien-être à la grande majorité des êtres humains et en particulier aux femmes. Il est essentiel de promouvoir un modèle d'économie verte reposant sur la redistribution (entre les États, les sociétés et les générations) plutôt que sur la croissance à l'infini. Voilà pourquoi le secteur social, y compris l'économie « domestique », et les multiples systèmes d'agriculture à petite échelle et de production alimentaire locale doivent être reconnus comme des éléments clés des nouveaux modèles économiques.

WIDE a recueilli des preuves irréfutables indiquant que les femmes ordinaires, en collaboration avec les scientifiques, universitaires et politiciennes féministes, peuvent et doivent jouer un rôle clé dans le cadre d'un processus constructif de transformation.

Afin de promouvoir l'autonomisation et le libre arbitre des femmes, en particulier dans les zones rurales, WIDE demande instamment aux gouvernements et aux organes des Nations Unies :

- D'améliorer et de mettre en application des lois qui assurent aux femmes et aux hommes un accès équitable à la terre et aux moyens de production;
- De faire en sorte que les systèmes formels et informels existants en matière de mariage et d'héritage ne soient pas discriminatoires à l'égard des femmes ou des filles;
- De faire enquête et de prendre les mesures légales et juridiques appropriées contre la violence structurelle à l'égard des femmes au sein de la famille et dans tous les secteurs de l'activité économique;
- De promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes, en particulier dans les zones rurales;
- De fournir des infrastructures publiques à prix abordable et de haute qualité (eau, électricité, assainissement, services sociaux, éducation);
- De faire en sorte que les femmes participent à la conception des stratégies de développement à tous les niveaux;
- De renforcer la participation des femmes au règlement des conflits dans les pays fragiles ou sortant d'un conflit;
- De promouvoir les moyens locaux, écologiquement durables, de production, de distribution et de consommation alimentaires, y compris des façons de tirer parti de l'expérience et des connaissances acquises par les femmes;
- D'améliorer l'accès des femmes aux technologies durables, au crédit et au marché;
- De renforcer les droits de l'homme et les droits en matière d'emploi des femmes migrantes, des femmes travaillant dans des exploitations agricoles et dans des zones de transformation des exportations agricoles;
- D'imposer un moratoire sur les investissements agricoles à grande échelle (« accaparement des terres »);

- De mettre fin à la spéculation financière sur les denrées alimentaires et sur les ressources naturelles;
- De prendre en compte et de renforcer le libre arbitre des femmes dans les programmes de lutte contre la faim au lieu de créer de nouvelles formes de dépendance, notamment en limitant l'utilisation du lait maternisé et des aliments à haute teneur énergétique à des situations d'urgence bien définies;
- De mettre en œuvre le principe de la souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles et commerciales;
- De tenir compte du travail des femmes dans les économies de subsistance et les petites économies de même que de leur travail reproductif dans l'évaluation de l'économie nationale;
- De mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing, qui définit les mesures qui doivent être prises par les gouvernements et les sociétés transnationales pour se conformer aux lois et aux conventions nationales et internationales, en particulier celles se rapportant aux activités économiques nouvelles et traditionnelles des femmes et aux questions environnementales;
- De convenir d'une distribution équitable de la richesse et de promouvoir des régimes fiscaux coordonnés à l'échelle internationale (imposer des taxes sur les transactions financières et des taxes environnementales, mettre un terme à l'évasion fiscale des sociétés et fermer les paradis fiscaux), afin de financer un développement durable fondé sur les droits de l'homme.

WIDE demande aux gouvernements des pays développés de s'acquitter de leur obligation en respectant intégralement les droits fondamentaux des femmes du monde entier, en particulier lorsque les relations bilatérales et multilatérales déterminent les politiques et les programmes à travers l'aide, le commerce, les investissements et tout autre type d'accord.
